



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 16 DECEMBRE 2022, A 8 H 30 CENTRE CULTUREL LAURENT G-BELLEY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement 164-S-1 modifiant le « Règlement 164-C relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Lorraine » tel qu'amendé, afin d'adopter des dispositions particulières régissant le stationnement sur la place de Morley et sur la place de Grandpré*
4. ADOPTION – *Règlement 236-16 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2023*
5. ADOPTION – *Règlement 237-19 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter ou de modifier certaines tarifications*
6. AUTORISATION SIGNATURE – Lettres d'entente 2022-04 et 2022-05 – Section locale 3134 (employés de bureau)
7. AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d'entente 2022-06 - Section locale 2129 (employés manuels)
8. COMPENSATION FINANCIÈRE 2022 – Directeurs et cadres
9. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part pour l'année 2023 – M.R.C. Thérèse-De Blainville
10. AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part provisoire pour l'année 2023 – Communauté métropolitaine de Montréal
11. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2023 – Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
12. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2023 – Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine
13. AUTORISATION PAIEMENT – Quote-part 2023 – Autorité régionale de transport métropolitain
14. AFFECTATION d'excédents de fonctionnement et fonds réservés
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.